## Attestation de stage 1



## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ODCANISME DIACCLIEII
ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : RENAULT RETAIL GROUP CENTRE DE GESTION
Adresse : 103 Boulevard de la Salle – 45760 BOIGNY SUR BIONNE
<b>☎</b> :01.76.86.07.00
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom : MANCEAU Prénom : ARTHUR
Né(e) le : 25/06/2002 Sexe : F ☐ M ⊠
Adresse : 2 Chemin du Temps Retrouvé – 45430 CHECY
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option   SISR   SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Etablissement Saint Paul Bourdon Blanc
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : <b>Du</b> 06/02/2023 <b>au</b> 24/03/2023
Représentant une durée totale de 7 semaines
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 414.30 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Boigny sur Bionne le 24/03/2023

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Raluca Andreea CARTAS Directrice

RENAULT RETAIL GROUP
Centre de Gestion
102 Roulevard de la Salle

Puriller de Gestion



Boigny sur Bionne 45937 Orléans Cedex 9 SURET 428 890 958 00021 - APE 7010Z TVA intracommunautaire FR 90 428 890 958

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.